SAINT-CHRISTOL LEZ-ALES

bulletin municipal oct. 79

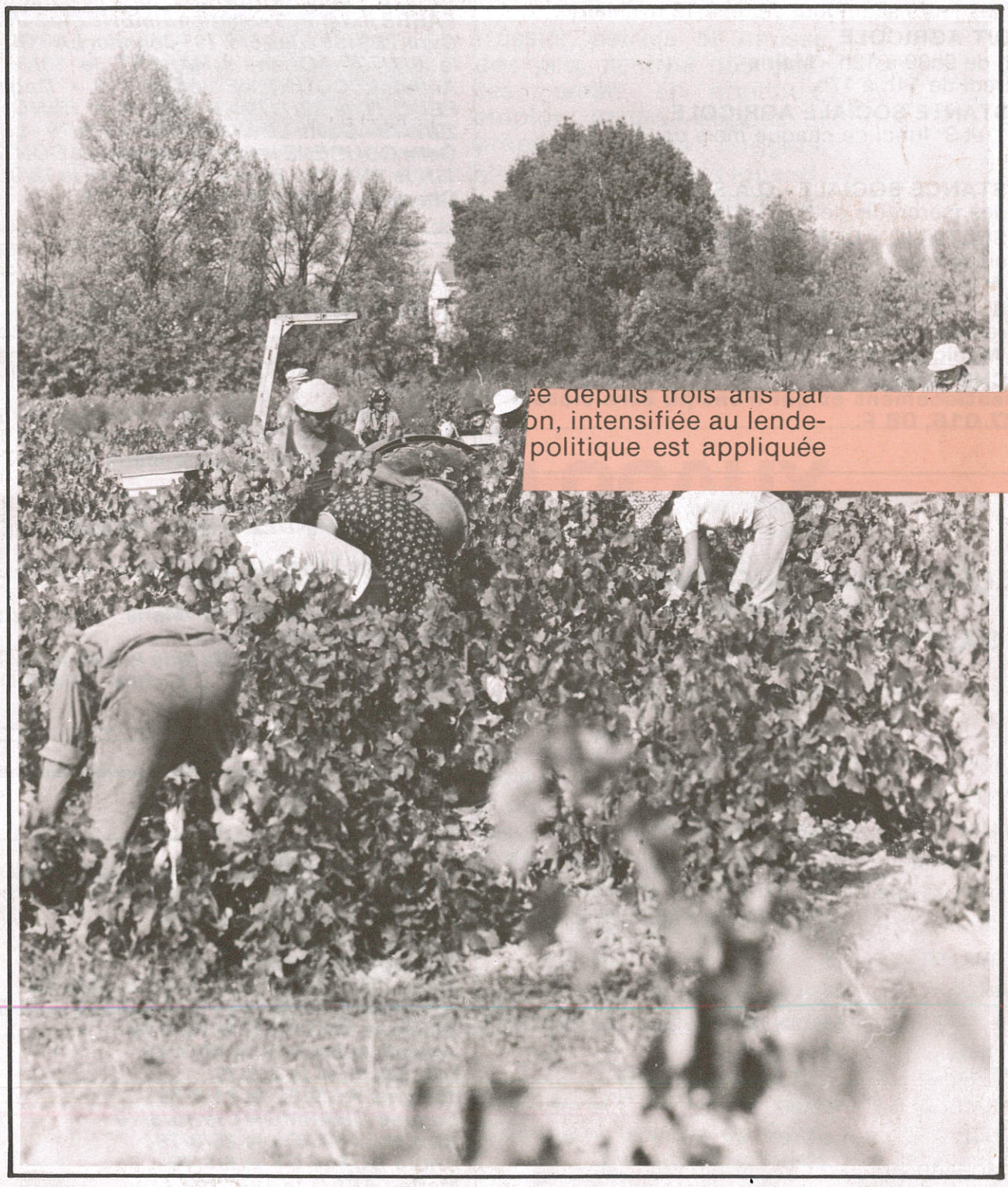

ée depuis trois ans par
on, intensifiée au lende-
politique est appliquée

SERVICES PUBLICS

SECRÉTARIAT MAIRIE
Tous les jours de 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Samedi de 8h30 à 12h.

CENTRE SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 22h30
Samedi de 14h à 23h - Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 22h30 - Dimanche de 9h30 à 12h - 14h à 19h.

CAISSE ÉPARGNE
Tous les jours sauf lundi de 9h à 12 h - **Mairie**

CRÉDIT AGRICOLE
Mardi de 9h30 à 12h - **Mairie**
Vendredi de 14h à 17h.

ASSISTANTE SOCIALE AGRICOLE
Les 1er et 3e lundi de chaque mois de 9h à 11h.
Mairie.

ASSISTANCE SOCIALE - D.A.S.S.
Tous les mercredis de 9h30 à 11h30 - **Mairie**

CONSULTATION DES NOURRISSONS
1er mercredi de chaque mois de 15h30 à 16h30 - **Salle Municipale Cour Ancienne Mairie**

CONSULTATION MÉDICALE - Service minier
Mercredi de 14h30 à 17h30 - Samedi de 9h à 11h30
Salle Municipale Cour Ancienne Mairie

MARCHÉ PUBLIC

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 10 JUIN 1979 A SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALÈS

	B1	B2	B3	B4	B5	Totaux	%
INSCRITS	549	402	624	394	550	2519	
VOTANTS	368	306	406	224	385	1689	
EXPRIMÉS	346	283	389	215	379	1612	
F. MITTERRAND	42	41	60	34	80	257	15,94
J. EDERN HALLIER	0	0	0	0	0	0	
G. MARCHAIS	159	157	157	87	133	693	42,99
A. LAGUILLER	4	3	7	14	11	39	2,42
S. FERNEX	13	5	8	8	12	46	2,85
S. VEIL	69	42	88	46	85	330	20,47
J.J. SERVAN-SCHREIBER	3	2	5	7	5	22	1,36
J. CHIRAC	56	28	55	18	51	208	12,90
P. HALAND	0	2	8	1	1	12	0,74
H. BOUCHARDEAU	0	0	0	0	0	0	
J.-L. TIXIER-VIGNANCOURT	0	3	1	0	1	5	0,31

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Christophe CORP le 20/5/79 - Lionel GAILLARD le 21/5/79 - Aurore TAXI le 31/5/79 - Olivier REULET le 5/6/79 - Julien CAMBEDOUZOU le 15/5/79 - Julie MIALHE le 18/6/79 - Sandrine FABRE le 24/6/79 - Martine JIMENEZ le 24/6/79- Cyril TERISSE le 26/6/79 - Jennifer LARGUIER le 6/7/79 - Orlane CHABERT le 13/7/79 - Anthony COURTINE le 19/7/79 - Deborah FEUCHT le 20/7/79 - Bruno, Marc BENOIT le 29/7/79 - David LEWANCZYK le 4/8/79 - Lucie, Odile COUDENE le 8/8/79 - Angélique CONTASTIN le 21/8/79 - Élodie LOCECERE le 12/9/79 - Charlotte LAMOUROUX le 15/9/79.

MARIAGES

Jean-Claude GIBELY et Suzanne MIRABEL le 2/5/79
Alain AMBLARD et Myriam PONS le 23/6/79
Raymond GINAC et Roxane GRANAT le 27/7/79
Michel ARTIGUE et Anne-Marie FORESTIER le 28/7/79
Serge BARIOL et Nicole VIOLET le 4/8/79
Angel FERNANDEZ et Marie-Paule MARCEL le 1/9/79
Michel BRACIO et Anne-Claire SOUCHE le 8/9/79.
Jacky BORDARIER et Maria Del Carmen BALLESTER le 8/9/79
Jean-Pierre SOTO et Martine RIGAL le 22/9/79
Michel PARADIS et Christine PRATLONG le 29/9/79.

DÉCÈS

Augustine TEISSIER épouse Nicolas le 29/4/79
Victorin MEJEAN le 4/5/79
Aimé ROUVIÈRE le 30/5/79
Valérie PAGES le 22/5/79
Marcel DESSOY le 1/6/79
Maria TEISSIER Vve ANDRÉ le 27/6/79
Lucienne ROBERT Vve DESCOURS le 28/6/79
Albertine MATHIEU le 10/7/79
Joseph ALMANZA le 10/7/79
Élie SALHEN le 5/8/79
Jacques AGNIEL le 21/8/79
Eugène CHARMONT le 15/8/79
Marcel SAVAJOL le 25/8/79
André DUPLOUY le 6/9/79
Marie LABRO le 18/9/79
Édouard NOEL le 16/9/79.

ÉDITORIAL

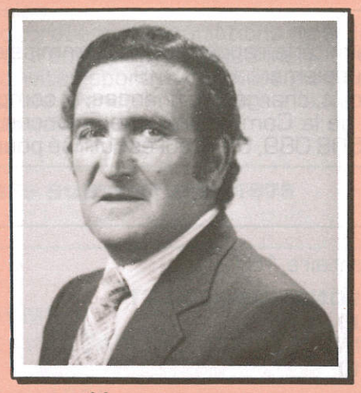

Chers concitoyens,

Dossier pétrole et hausse des prix, rentrée des classes, santé et hôpitaux, emploi, loyers, impôts et préparation des budgets, réforme gouvernementale des collectivités locales, plan du grand Sud-Ouest etc..., autant d'attaques du Pouvoir contre les travailleurs durant l'été 79.

C'est sans doute la politique antisociale et antinationale la plus féroce que la France ait connu depuis Laval en 1935.

Il ne s'agit pas d'erreur. Amorcée en 1969, déployée en 1974 avec l'arrivée de Monsieur GISCARD d'ESTAING à l'Élysée, accélérée depuis trois ans par Monsieur BARRE à Matignon, intensifiée au lendemain de mars 1978, cette politique est appliquée aujourd'hui avec cynisme.

Non! cette politique n'est pas un échec. Elle est délibérément voulue. La baisse du pouvoir d'achat des salariés et des agriculteurs, comme l'asphyxie des budgets des collectivités locales, sont autant de facteurs qui permettent l'accroissement des profits capitalistes et notamment des firmes multinationales.

Allons-nous attendre des échéances électorales pour offrir une perspective politique à notre peuple et défendre les libertés communales ?

Non, c'est dès maintenant qu'il faut agir. Rassemblons, pour les luttes - dans le cadre d'une pratique démocratique qui laisse place à l'intervention, au savoir, à l'intelligence de chacun — le maximum d'hommes et de femmes de chez nous.

Nous pouvons alors faire reculer le Pouvoir, sa politique d'austérité, obtenir satisfaction pour bon nombre de revendications, conquérir pour tous des avantages réels.

Et que chacun, soit ici assuré, dans cette action de présence, de la détermination, de la fraternité de nos élus.

Fernand BALEZ
Maire de St Christol lez Alés
Conseiller général du Gard
Député suppléant

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1979

Le 9 juin dernier, le Conseil Municipal approuvait à l'unanimité le rapport de la Commission des Finances concernant le compte administratif 1978 et le budget supplémentaire 1979.
Sous la Présidence de M. Claude EMERIQUE, premier adjoint, chargé des finances, le compte administratif du Maire fut présenté par M. Michel CALVIN, Président de la Commission des Finances.
Le compte administratif laisse apparaître un excédent de 508 089, 65 F, qui est utilisé pour l'élaboration du budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire 1979

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
(309 294, 31 F)
DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
(140 600, 00 F)

EXCÉDENT DÉGAGÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF
(508 089, 65 F)
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
(29 804, 66 F)

* sans le prélèvement pour les dépenses d'investissement.

Il faut ajouter à ces chiffres, les reports, c'est à dire les opérations non soldées sur les travaux d'investissement et qui n'ont pu être clôturées à la fin de l'exercice 1978. Ils s'élèvent à : 1 687 016, 08 F.

LES DIFFÉRENTS CHAPITRES DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.

	Budget primitif (pour mémoire)	Budget supplémentaire
Chap. 60 Denrées et fournitures	413 00, 00	70 000, 00
Chap. 61 Frais de personnel	1 601 330, 00	110 000, 00
Chap. 62 Impôts et taxes	6 950, 00	Néant
Chap. 63 Travaux et chapitres extérieurs	287 000, 00	45 000, 00
Chap. 64 Participations et contingents	454 904, 85	20 000, 00
Chap. 65 Allocations - subventions	35 000, 00	42 000, 00
Chap. 66 Frais de gestion générale	211 601, 31	110 294, 31
Chap. 67 Frais financiers	826 945, 22	Néant

Le budget supplémentaire a permis de donner en partie satisfaction aux différentes commissions municipales dont les propositions n'avaient pu être toutes retenues lors de l'élaboration du budget primitif.
On notera en particulier, outre les rajustements des dépenses de denrées et fournitures relatifs à la hausse galopante des prix :

- La création d'une école de musique (création d'un emploi de professeur de musique ; acquisition d'un piano).
- La participation de classes de Montèze à des "classes vertes".
- L'inscription de travaux de voirie, devenus indispensables sur de nombreux chemins communaux.
- L'acquisition d'une machine OFFSET pour le secrétariat.
- Le complément nécessaire pour les fêtes et les subventions.

SUBVENTIONS MUNICIPALES

En 1978, 31 000 F de subventions avaient été accordés aux associations locales. En 1979, en tenant compte de l'augmentation du budget, 35 000 F (dont 2 000 F réservés à des subventions exceptionnelles) ont été inscrits au budget.
On peut noter que l'augmentation de la masse des subventions (+12,90%) est nettement plus importante que celle de la dotation globale de fonctionnement (+6,19%), c'est à dire la participation de l'État aux dépenses de la commune.

Mais, cette année, avec le dépôt d'une demande supplémentaire, la part de chacun n'a pas pu être augmentée de la même importance.
Ainsi, lors de la réunion publique du 15 mai 1979, en présence de toutes les associations, on a pu constater une certaine déception parmi quelques associations ; la répartition étant inférieure à celle de l'an dernier. Le Conseil Municipal, en l'absence d'accord d'ensemble, a décidé de répartir le reliquat entre sept associations : ASSC FOOT - ASSC BOXE FRANÇAISE - ASCL - APE - ACVG - FNACA - COMITE DES FÊTES).
Les autres associations ont accepté spontanément de ne pas participer à la distribution du reliquat.
En conclusion, on peut quand même constater que les subventions accordées aux associations sont importantes ; il ne faut pas les séparer non plus du contexte général, de la crise profonde qui affecte le pays et les collectivités locales.
De plus, l'aide accordée aux associations ne se limite pas aux seules subventions ; mais de lourdes charges d'investissement, d'entretien, de personnel ... affectent également la collectivité. Mais pour nous, la pratique de masse des activités sportives, culturelles et de loisirs est une impérieuse nécessité. C'est pour cela que nous accordons une grande importance à la vie et à l'activité des associations locales qui constituent une des richesses de notre commune.

LISTE DES SUBVENTIONS 1979	PROPOSITIONS 1979	RÉUNION PUBLIQUE du 15.5.79 et Conseil municipal du 9.6.79
OMS	7 500 F	7 500F
ASSC. FOOT	5 000 F	5 150 F
ASSC CYCLISME	1 500 F	1 500 F
ASSC. BOXE FRANÇAISE	900 F	1 050 F
ASCL	2 200 F	2 350 F
SOCIETE DE CHASSE	2 100 F	2 100 F
JEUNE BOULE	800 F	800 F
COMITÉ DEFENSE BASSIN MINIER	330 F	330 F
APE	4 000 F	4 150 F
ASSOCIATION VIEUX TRAVAILLEURS	650 F	500 F
CLUB AMITIE D'AUTOMNE	1 000 F	1 000F
ACVG	500 F	650 F
FNACA	720 F	870 F
COMITE DES FÊTES	750 F	900 F
SYNDICAT DEFENSE RIVES du GARDON	4 200 F	4 200 F

IMPOTS LOCAUX

CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Le Conseil Municipal a voté le 24 mars 1979 le budget primitif approuvant les travaux de la Commission des Finances qui prévoyait une augmentation de la fiscalité locale de l'ordre de 12%. Budget d'ailleurs présenté et discuté en réunion publique le 21 mars 1979.
Les feuilles jaunes sont arrivées et vous pouvez de vous-même constater l'augmentation réelle de la pression fiscale relative à la commune.
Il suffit pour cela de prendre le taux de la taxe d'habitation pour la commune inscrit colonne 5 de votre feuille et de le comparer avec celui de 1978.

Ainsi en 1979, le taux est de 17,2
en 1978 il était de 15,4
Vous calculez ainsi l'augmentation

$$17{,}2 - 15{,}4 = 1{,}8$$

$$\frac{1{,}8 \times 100}{15{,}4} = 11{,}68\%$$

Ainsi les prévisions de la Commission des Finances s'avèrent justes et même légèrement en dessous de la réalité.
Mais attention, n'oubliez pas que le total à payer est la somme de plusieurs impôts.
Ceux votés par la commune
Ceux votés par le Conseil général (+11,27%) et pour la première fois cette année, ceux votés par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.
Et il est certain que le total à payer est lourd, d'autant plus lourd que les revenus sont modestes. Aussi plus que jamais est nécessaire la refonte du système fiscal qui donnerait autonomie aux communes avec des moyens financiers nouveaux. Plus que jamais il est nécessaire de supprimer l'actuelle taxe d'habitation, impôt scandaleux visant en priorité les pauvres, et de la remplacer par un système de centimes additionnels à l'impôt sur le revenu.

M. CALVIN
Président de la Commission des Finances

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Bulletin Municipal de décembre 1978 publiait intégralement la délibération du Conseil Municipal de Saint-Christol-lez-Alès rejetant l'étude du Plan d'Occupation des Sols et demandant l'application du Plan d'Urbanisme Sommaire, jusqu'alors en vigueur.

Aucune réponse de l'autorité de tutelle.

Le 1er juin 1979, le Directeur Départemental de l'Équipement a présenté au Conseil Municipal les principes de la législation actuelle en matière d'urbanisme et a rappelé ***l'obligation*** *pour la commune d'établir un Plan d'Occupation des Sols*
Le 5 juillet 1979, toujours en l'absence de réponse officielle à la délibération du 8 décembre 1978, le Conseil Municipal pour tenter de débloquer la situation, adoptait la délibération suivante :

Le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées par le Groupe Maisons Familiales pour l'implantation du lotissement "Le Moulin Cévenol", compte tenu en particulier de la densité de construction, le coefficient d'occupation du Sol est dans cette zone (UDA6) et selon le Plan d'Urbanisme Sommaire de la Commune, de 0,30.

CONSIDERANT que la réalisation du lotissement "Le Moulin Cévenol" selon le projet présenté par le G.M.F. sera bénéfique pour la Commune de St Christol-lez-Alès, dans le cadre de son expansion, de ses activités culturelles, sportives, commerciale etc....

Le Conseil Municipal après délibération :

DEMANDE dans le cadre du PUS, la modification du coefficient d'occupation des Sols dans la zone UDA6, et plus particulièrement dans la zone de construction du lotissement "Le Moulin Cévenol".

SOUHAITE que le C.O.S. dans cette zone soit identique à celui des zones UV ou UC, de manière à permettre l'implantation des 82 pavillons prévus.

Fait et délibéré les jour, mois et an dusdits.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Fait à St Christol-lez-Alès le 3//8/79

Le Maire

SOUS PRÉFECTURE D'ALÈS
COURRIER REÇU
06 AOU 1979

Le 6 septembre 1979, le Sous-Préfet d'ALÈS signifie au Maire que la délibération ne peut pas être suivie d'effet et il conclut en ces termes :
"Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement vous a rappelé la ***nécessité*** *et* ***l'obligation*** d'un P.O.S. à Saint-Christol, lors de la réunion du Conseil Municipal du 1er *juin 1979 à laquelle il a participé.*

Je pense nécessaire de vous informer que Monsieur le Préfet du Gard n'envisage pas de rapporter son arrêté du 28 juin 1976 prescrivant l'établissement d'un P.O.S. sur votre commune.

Le groupe de travail constitué par l'arrêté du 6 septembre 1977 sera saisi de l'affaire pour reprendre l'étude du Plan d'Occupation des Sols".

En définitive, c'est une fin de non recevoir et une mise en demeure de la part de l'Administration.

Que se passe-t-il ?

Nous assistons depuis quelques mois de la part des services concernés de l'équipement à une application pour le moins curieuse de la réglementation.

Il y a actuellement sur Saint-Christol-lez-Alès quelque 120 demandes de constructions bloquées que ce soit au travers des certificats d'urbanisme (C.U.) ou des demandes de permis de construire.
Les services de l'Équipement n'accorderaient les permis de construire que dans une zone définie par eux seuls.
Ailleurs où les refus sont nombreux, des permis ont été pourtant accordés, ainsi que les Nº 07468, 06927,07287, 06360, etc... ***Pourquoi ?***
Peut-être applique-t-on le Plan d'Occupation des Sols, le Plan d'Urbanisme Sommaire, le règlement général d'Aménagement et d'Urbanisme ?

Nous affirmons : rien de tout cela.

Le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) n'existe pas à St Christol ; l'ébauche qui a été établie a été rejetée par la population et le Conseil Municipal (délibération du 8.12.78 déjà citée).

Le P.U.S. (Plan d'Urbanisme Sommaire) pourtant en vigueur jusqu'à la fin 1980 n'est pas appliquée. Des constructions sont bloquées dans les zones R1 où il faut 2500 m², R2 où il faut 5000 m² et sur plusieurs parties de la zone UDA où il faut 1250 m².

Le R.G.A.U. (Règlement Général d'Aménagement et d'Urbanisme) n'est pas appliqué non plus puisque des maisons isolées et dans des zones éloignées ont été acceptées.

D'ailleurs pour se justifier dans les acceptations ou les refus, l'équipement invoque tantôt la règlementation du P.O.S. (?), tantôt celle du P.U.S.
Existe-t-il une réglementation spéciale pour notre commune ? Mais alors qui l'a décidée ?

Où sont les responsabilités ?

Plusieurs personnes sont venues signaler à nos permanences que les services de l'Équipement leur avaient déclaré que c'était la mairie qui empêchait les constructions.

C'est faux, archi-faux.

Nous avons pour habitude de prendre nos responsabilités et non de les renvoyer sur d'autres. Il semble que ce ne soit pas la même ligne de conduite suivie à l'Équipement.
Les certificats d'Urbanisme déposés en mairie sont traités normalement ; il ne nous est pas demandé d'avis à leur sujet.
Les permis de construire actuellement bloqués sont tous partis avec avis favorable du Maire.

Ce n'est pas dans un bureau à ALÈS ou à NIMES que l'on peut savoir ce qui existe sur le terrain.
Les dossiers semblent être traités sur des documents incomplets. Le cadastre est loin, très loin d'être à jour.
De nombreuses habitations n'y figurent pas. Ainsi on arrive à l'aberration de refuser un permis dans un quartier amplement construit.

Qui connaît le mieux la commune ? Les élus ou les hauts fonctionnaires préfectoraux ? Et pourtant, ce sont ces derniers qui tranchent.
Qu'elles sont belles les paroles, qu'ils sont beaux les écrits sur l'extension des pouvoirs aux élus. Il y a loin de la coupe aux lèvres.

Et a-t-on seulement pensé sérieusement à la situation géographique de St Christol. Placé au carrefour de la mer et des Cévennes, au sud d'Alès, beaucoup de gens aspirent à venir s'y fixer. Nombreux sont ceux désirant le faire. L'expansion de St Christol avec les équipements existants, en construction ou à réaliser est irréversible. On peut, par des méthodes autoritaires comme celles qui sont employées actuellement la gêner, la ralentir momentanément, mais non l'arrêter.

En cette période de crise économique, à quoi aboutissons-nous à St Christol au travers de cette situation ?

Des familles ont engagé des frais importants et sont ainsi gênés.
Des entreprises se voient refuser leur implantation ou leur extension.
D'autres entreprises travaillant dans la construction ou l'aménagement des maisons sont mises en difficulté.
Ce sont des milliers d'heures de travail perdues.
Le commerce local voit sa prospérité mise en cause.
A l'image de notre région, veut-on étouffer Saint-Christol ?
Nous avons l'habitude d'être confrontés à des difficultés. Puisque obligation de P.O.S. il y a, P.O.S. il y aura. Mais ce sont les élus et la population qui imposeront leurs désidérata, non les technocrates.
Le Conseil Municipal a pris la décision de réunir des responsables locaux d'associations, de groupements, de syndicats, afin d'avoir le plus d'échanges de vues possibles.
Des discussions suivront si possible par quartiers afin d'agir au mieux des intérêts de notre commune et dans un laps de temps le plus rapproché.

Post-scriptum

Au lendemain de la rédaction de cet article, nous recevions la lettre suivante du Préfet du Gard :

Enfin, on daigne nous répondre, 9 mois après ! Nous retenons que Monsieur le Préfet reconnaît qu'est applicable à St Christol-lez-Alès le Plan Sommaire d'urbanisme.

Objet : Document d'urbanisme à SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES.

Votre Conseil Municipal ayant délibéré le 13 décembre 1978 afin de renoncer à l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols sur le territoire communal, j'avais demandé à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement d'exposer à la municipalité les raisons d'ordre législatif et réglementaire qui imposaient le maintien de ce document.

Ces raisons tenaient pour l'essentiel au fait que votre commune appartient à l'agglomération INSEE d'ALES, qu'elle est d'autre part, concernée par la réalisation d'un grand ouvrage public, comme la déviation de la R.N.110, et qu'elle est en outre en fort développement démographique.

Malgré les explications données, le Conseil Municipal de SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES, dans sa délibération du 5 juillet 1979, a cru devoir solliciter une révision Sommaire d'Urbanisme, document actuellement applicable, afin de permettre la réalisation d'une opération de 82 pavillons.

Je vous rappelle que la prescription d'un P.O.S. prise par mon arrêté du 28 juin 1976 vaut révision du P.S.U. ce qui répond à la délibération de votre Conseil Municipal. Mais cette révision ne peut s'opérer que sous la forme d'un P.O.S.

Je ne puis donc, compte tenu de la législation en la matière, que vous inviter à reprendre l'étude de ce document, le seul à partir duquel peuvent être instruites les demandes de permis de construire et de certificat d'urbanisme.

Je suis bien évidemment favorable à l'idée d'apporter les corrections qui vous paraîtraient nécessaires au projet de P.O.S. élaboré au cours des dernières années ; j'ai d'ailleurs donné toutes les instructions utiles en ce sens aux Services de l'Équipement.

Alors, qui se permet de ne pas l'appliquer ?

Fernand BALEZ
Maire de St Christol lez Alés, Conseiller général

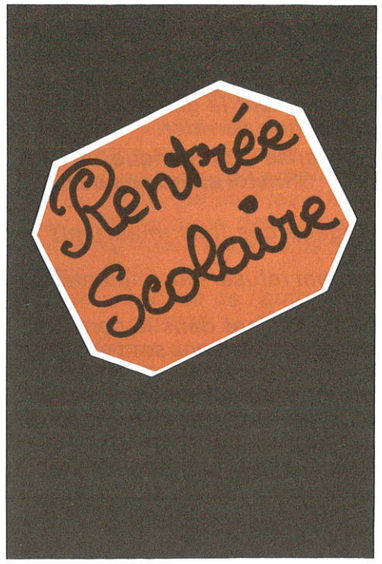

Nos écoliers ont repris le chemin de l'école le jeudi 13 septembre dernier.
Peu de changements par rapport à l'année précédente. A Joliot CURIE, Melle ROURE, mutée à sa demande à ALES est remplacée par Mr ROCHETTE, précédemment en poste à MONTFRIN et auquel nous souhaitons la bienvenue dans notre commune.

FOURNITURES SCOLAIRES :

Comme chaque année, les fournitures scolaires sont assurées gratuitement par la Mairie et naturellement distribuées par l'intermédiaire des instituteurs.

PROJET SCOLAIRE A MONTEZE.

Quant au projet de groupe scolaire neuf à Montèze, les démarches du Conseil Municipal vont être poursuivies avec ténacité. Le terrain a été définitivement acquis par la commune. En revanche, le Certificat d'Urbanisme déposé n'a toujours pas été renvoyé par les Services de l'Équipement. On retrouve là le blocage dont il est fait état par ailleurs dans ce bulletin.

- une dotation de 30 F de fournitures scolaires.
- une bourse à inscrire sur le livret de Caisse d'Épargne (30 F de la Mairie, 20 F de la Caisse d'Épargne).
- un livre de qualité consacré à l'information.
La bourse et le livre seront remis au cours d'une cérémonie officielle au Foyer Socio-Éducatif début novembre.

BOURSE 1er CYCLE

Les élèves de Saint Christol fréquentant un second cycle (de la classe de 5e à la classe de 3e) reçoivent une bourse de 50 F, sur présentation d'un certificat de scolarité à adresser au Secrétariat de Mairie avant le mercredi 31 octobre 1979, dernier délai.

Groupe scolaire Marignac à Montèze.

Terrain pour la future école de Montèze.

EFFECTIFS :

Si les effectifs scolaires à Saint Christol se caractérisent par la stagnation, on note en revanche un point noir à l'école de Montèze, où la classe de CM1 - CM2 compte 36 élèves, en raison de mutations et inscriptions nouvelles. Aussi, l'adjoint à l'enseignement, a-t-il apporté son soutien à la revendication formulée par l'A.P.E. demandant un dédoublement de la classe. Il a rappelé que le Conseil Municipal avait assuré l'an dernier la réfection complète d'une salle et qu'en conséquence une 4eme classe pouvait être mise à la disposition de l'enseignement.

ENTRÉE EN 6e.

Conformément aux décisions du Conseil Municipal, les enfants domiciliés à Saint Christol et qui entrent dans un établissement du second degré se verront attribuer :

ÉTUDE SURVEILLÉE

Avec l'accord de la municipalité, une étude surveillée fonctionne à l'école primaire Joliot-Curie, depuis la rentrée. Des bourses d'aide peuvent être accordées. Se renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.

Claude ÉMERIQUE
Adjoint à l'enseignement

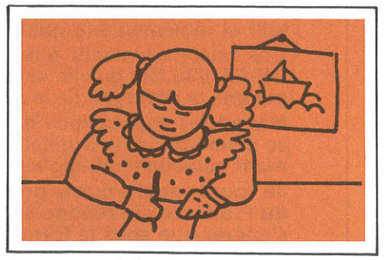

Groupe scolaire Marignac à Montèze.

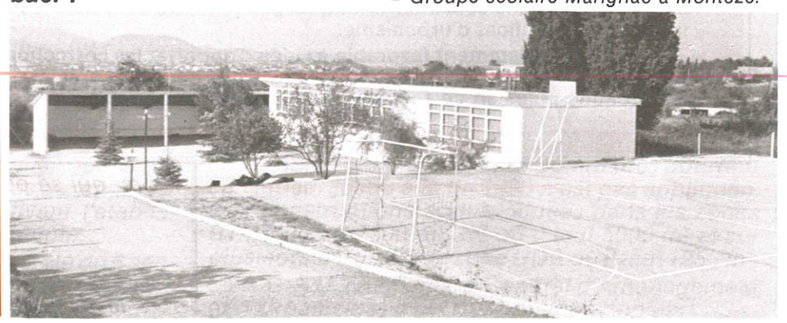

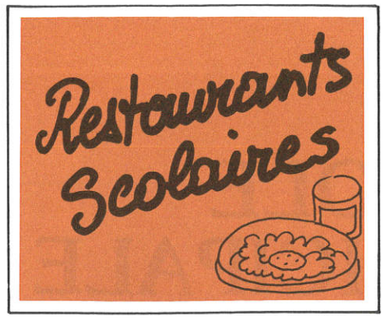

Lors de la réunion de la Commission scolaire extra-municipale, une discussion s'est engagée sur la composition des repas servis dans les restaurants scolaires de la commune.
Nous avons demandé au Docteur J.P. CHAPON – qui avait participé à la discussion – de bien vouloir rédiger cet article à l'attention de tous les parents.

"AU SUJET DE L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE "...

L'équilibre alimentaire d'un enfant est une question importante à connaître, car les erreurs sont nombreuses et fréquentes, et les répercussions sur le développement tant physique que psychique de tels déséquilibres, ne sont plus à mettre en évidence.
Il importe en pratique de pouvoir déterminer si une alimentation est équilibrée ou non, sans avoir recours à des tables complexes. Que faut-il savoir ?
1/ Qu'il existe un aspect quantitatif représentant le taux calorique quotidien ; il varie selon l'âge, ainsi est-il de 1.300 calories par jour pour un enfant de quatre ans - de 1.600 calories par jour pour un enfant de six ans - de 2.000 calories par jour pour un enfant de dix ans.

2/ Un aspect qualitatif qui est indispensable à un bon équilibre alimentaire et qui est représenté par l'existence des trois nutriments de base :
- les protides (soit d'origine animale : viande, poisson... soit d'origine végétale : huiles, margarine...)
- les lipides (soit d'origine animale : viande, beurre, lait, soit d'origine végétale : huiles, margarine ...)
- les glucides (soit à absorption lente : féculents, légumes verts, pain, soit à absorption rapide : sucre, fruits ...)
- enfin des vitamines

3/ Qu'il s'agit là de standards nutritionnels quotidiens.
Une juste répartition de ces denrées qualitatives et quantitatives doit être faite dans la journée. Ainsi pour un régime de 1.600 calories (enfant de six ans):
- le petit déjeuner doit apporter 500 calories.
- le déjeuner 500 calories
- le goûter 100 calories
- le diner 500 calories
Chaque repas doit être le plus équilibré possible, tout en sachant que si un nutriment n'est pas suffisant dans un repas, il peut et doit être apporté dans le repas suivant.
Les repas de midi servis aux restaurants scolaires de Joliot CURIE et MONTEZE, représentent environ 500 à 700 calories. Ils sont équilibrés en ce sens qu'ils comportent : entrée, plat de résistance, desserts et qu'ils apportent : protides, lipides et glucides.
Une amélioration au niveau des desserts a été proposée cette année (par exemple : plus de fruits en période favorable).
On pourrait aussi suggérer aux parents de prendre connaissance du repas servi à midi à leurs enfants et de modifier en conséquence, le goûter ou le dîner afin que l'équilibre alimentaire de la journée soit effectivement établi.

Jean-Pierre CHAPON

Soucieux d'aider au maximum les familles les plus défavorisées, le Conseil Municipal a adopté il y a un an le mode de paiement selon le quotient familial, pour les deux restaurants scolaires de notre commune.
Pour l'année scolaire 1979/80, le prix des repas varie entre 5 et 9 francs, selon les revenus.
Le calcul du quotient familial s'effectue de la manière suivante :

■ ***Famille à un seul salaire :***
Le quotient se calcule sur la base du revenu mensuel, sans les prestations familiales, auquel on déduit 10% et 20%, comme pour le calcul de l'impôt sur le revenu.
Le quotient est obtenu en divisant la somme obtenue par le nombre de parts (1 enfant comptant pour une 1/2 part).

■ ***Famille à deux salaires :***
Le calcul se fait selon les mêmes règles ; cependant, pour ne pas pénaliser les femmes qui travaillent et pour tenir compte des dépenses supplémentaires que cette situation entraîne, le deuxième salaire du foyer est pris en compte pour moitié dans les revenus.
Les tickets doivent être retirés au Secrétariat de la Mairie.
Une justification des ressources est nécessaire pour le calcul du quotient.
Il est rappelé que les familles désirant inscrire leur enfant au restaurant scolaire et ne souhaitant pas fournir leurs ressources, peuvent retirer des tickets au tarif le plus élevé, soit 9 francs.
Afin de faciliter la tâche des familles, un point de vente fonctionne à Montèze pour le restaurant scolaire Marignac.
Le Secrétariat de la Mairie est à la disposition de toute personne intéressée et désirant des renseignements complémentaires.

Violette MONNIER
Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Le centre aéré municipal accueille tous les enfants de la commune âgés de 6 à 14 ans. Les frais de fonctionnement du centre sont entièrement pris en charge par la municipalité, aucune participation n'est demandée aux familles.

Cette année, pour la première fois, le centre aéré fonctionnera tous les mercredis de 13h30 à 17h30 en période scolaire et durant les vacances de Toussaint, Noël, Février et Pâques. Le lieu de rassemblement se trouve au Foyer Sportif et Socio-Éducatif.

Nous rappelons aux familles que la responsabilité de l'équipe d'animateurs du centre aéré (une directrice et six moniteurs) ne se trouve engagée qu'à partir du moment où les enfants sont sur le lieu du rassemblement et uniquement pendant les horaires du centre aéré.
Des après-midi récréatifs, mais aussi éducatifs sont proposés aux enfants.
Les activités sont nombreuses : Activités sportives, jeux, promenades – Sorties en car – Activités manuelles.
Nous signalons aux familles que les bulletins d'inscription remis aux enfants à la rentrée doivent être complétés avec soin, cela afin de faciliter la tâche de l'équipe d'animation, mais aussi pour mieux connaître les enfants.

Violette MONNIER

Les garderies inter-classe des écoles de Montèze et de Joliot Curie (maternelle et primaire) ont rouvert leurs portes dès le matin de la rentrée.
Déjà des enfants fréquentent ce service très apprécié des familles.
Nous rappelons que les garderies fonctionnent tous les jours scolaires de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h ; un goûter est servi aux enfants l'après-midi.
Les tarifs pour l'année scolaire en cours sont les suivants
- 4,50 F par jour pour 1 enfant
- 5,50 F par jour pour 2 enfants
- 6,50 F par jour pour 3 enfants
etc...

L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le contrat communal passé en 1977 avec la population précisait que "La culture est une dimension essentielle de la vie sociale. Il faut la diffuser sous toutes ses formes..."

Conformément à ce programme, le Conseil Municipal a décidé la création d'une École de Musique. Elle fonctionne depuis le 1e octobre 1979 sous la direction de Michel SCHWINGROUBER, bien connu déjà de beaucoup de Saint Christolens, soit pour les cours qu'il assure dans les écoles publiques, soit pour l'atelier de flûte que l'A.P.E. Cornec l'avait chargé d'animer, soit comme responsable de la Chorale "A cœur joie" d'Alès.

Les réponses aux enquêtes et questionnaires prouvaient que cette École de Musique correspondait à une demande réelle de la population. Voyons plutôt les chiffres : les inscriptions ont été arrêtées à 180 (dont 152 enfants et 28 adultes), et une vingtaine de candidats figurent sur une liste d'attente.

Si, comme toutes les Écoles de Musique, la nôtre dispense des cours de solfège actif obligatoire, l'originalité de l'enseignement permet aux élèves de commencer l'apprentissage d'un instrument au bout de trois mois de solfège seulement.

Les études seront sanctionnées par des concours ; des diplômes reconnus d'état sont distribués en fin d'année. En plus de Monsieur SCHWINGROUBER, tous les professeurs sont diplômés de conservatoires et même certains de prix internationaux. Les cours d'instruments ne sont pas collectifs mais de trois élèves à l'heure pour la première année, deux élèves à l'heure pour la deuxième année, et un élève de quatrième année disposera de 45 minutes de cours.

Les instruments enseignés par les professeurs sont : le piano. le violon, la guitare, la flûte, la clarinette, le saxophone, la trompette et l'accordéon.

Les cours d'adultes fonctionnent de façon différente de celle des enfants : la scolarité solfège est de trois ans ; les cours d'instruments sont adaptés à leurs besoins.

De même, il existe une section de guitare d'accompagnement sans solfège, réservée aux jeunes.

La gestion de l'école est assurée par un Conseil d'Administration qui se compose de :

Président d'honneur : Fernand BALEZ, Maire, Conseiller général.
Président : Joseph MAURIN
Vice-Président : Jean-Pierre CHAPON
Trésorière : Marie-Françoise DESMAZES
Secrétaire : Jean-Claude VEZILIER
Membres : Jean DEDIEU, Claude ÉMERIQUE, Yves PUECHLONG, Michel SCHWINGROUBER

L'effort du Conseil Municipal a été considérable : embauche d'un directeur, achat de deux pianos, aménagement des horaires et des locaux du Foyer pour la répartition des différents cours ...

Mais le rôle des élus n'est-il pas de répondre aux besoins de la population ? Souhaitons donc un bon départ pour cette école, aux directeur, professeurs et élèves.

Certainement dans quelques années, l'enseignement dispensé portera ses fruits, et l'ensemble des Saint Christolens pourra en profiter directement.

Jean DEDIEU
Adjoint à la Culture

ACTIVITÉS FOYER

CENTRE SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF

Pendant l'été 1979, le Foyer a vécu trois évènements importants :

▶ le déroulement d'un stage régional de tennis de table regroupant une cinquantaine de jeunes joueurs;

▶ l'hébergement de la délégation sportive tchécoslovaque du Sklo Union de Teplice;

▶ La représentation théâtrale de "La famille Deschiens" par la Compagnie de la ville d'Ivry, dans le cadre du Festival d'Alès.

Aussi, malgré la trêve estivale, la vie du Foyer a continué.

Au début de cette année 1979/1980, les responsables d'activités ont été invités à mettre au point le nouveau calendrier d'utilisation et à formuler leurs désirs.

L'abondance des demandes a conduit le Bureau Municipal a modifier les horaires d'ouverture au public et les services du personnel. Désormais, le Foyer sera ouvert :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 22h30 (sans interruption).
le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 22h30
le samedi de 14h à 23h
le dimanche de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES

▶ École municipale de musique (voir article spécial)
▶ Expression corporelle
▶ Bibliothèque
▶ Discothèque
▶ Centre aéré
▶ Atelier de peinture et dessin
▶ Ciné-Club
▶ Réunions hebdomadaires des associations (Club du 3eme âge - A.S.S.C. - Foot-ball...).
▶ Concours de belote.

A ces activités régulières, il faut en ajouter d'autres qui sont en préparation, et toutes les "occasionnelles" : assemblées, générales, projections-conférences, débats, expositions, représentations théâtrales, concerts, lotos ...

Pour tous renseignements (horaires, responsables, inscriptions, fonctionnement ...), adressez-vous directement au centre. Et n'oubliez pas que toutes les suggestions, les offres d'animations et les idées nouvelles sont toujours les bienvenues.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES EN 1979/1980

Activités sportives :

▶ Écoles de sports, de tennis, de volley-ball et de tennis de table.
▶ Utilisation par les scolaires et leurs enseignants.
▶ Section de boxe française.
▶ Section de canne et bâton
▶ Gymnastique volontaire féminine
▶ Gymnastique volontaire mixte
▶ Volley-ball féminine
▶ Volley-ball masculin
▶ Club de tennis
▶ Club de tennis de table
▶ Maintien en forme 3eme âge
▶ Gymnastique de maintien.

Toutes ces activités sont coordonnées par l'A.P.A.C.S.S.E. (Association pour l'Animation du Centre Sportif et Socio-Éducatif) dont voici la composition :

Président :
Jean DEDIEU, adjoint au Maire
Secrétaire :
Odette RAIMBAULT
Secrétaire adjoint :
Josette BONNEFILLE
Trésorier :
Rémy SOLEIROL
Trésorier Adjoint :
Michel CALVIN
Membres :
Ernest ACHARD - Henri BOUCHICOT - Claude EMERIQUE - Jean-Louis BONNEFILLE - Jean-Pierre CHAPON - Martial BOUAT.

VOIRIE

D'importants travaux de voirie ont été réalisés au cours des derniers mois conformément aux engagements pris lors du vote du Budget 1979.

La commune a emprunté auprès de la Caisse d'Épargne 250 000 F pour ces travaux d'infrastructure à réaliser en 1979. On trouvera ci-dessous la liste des chemins mis en état par les entreprises BOYER et LAURIOL ainsi que le coût des travaux réalisés.

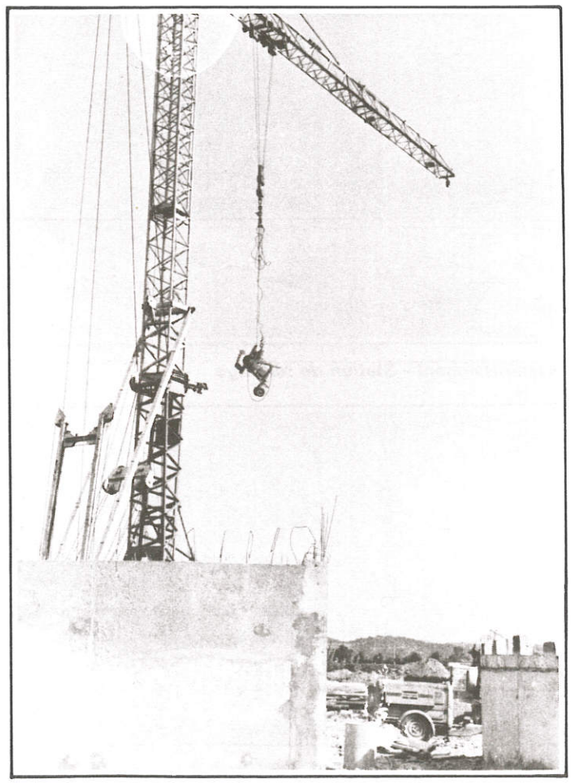

1ere TRANCHE

Ancien chemin de Sommières
21 992 F représentant 350 mètres linéaires

Route de Vermeil :
19 918 F représentant 260 mètres linéaires

Chemin de la Davalade
11 902 F représentant 190 mètres linéaires

Chemin des vignes
7 871 F représentant 110 mètres linéaires

Chemin de la Poujade
16 865 F représentant 125 mètres linéaires

Rue de la Prise
10 848 F représentant 120 mètres linéaires

2eme TRANCHE

Rue de la Plaine
10 789 F représentant 141 mètres linéaires

Route de Valz
64 563 F représentant 810 mètres linéaires

Chemin du Lavoir
35 748 F représentant 476 mètres linéaires

Chemin des Astries
16 229 F représentant 350 mètres linéaires

Impasse des Oliviers
59 582 F représentant 250 mètres linéaires

Marcel SIRVEN
Adjoint à la voirie et à l'urbanisme

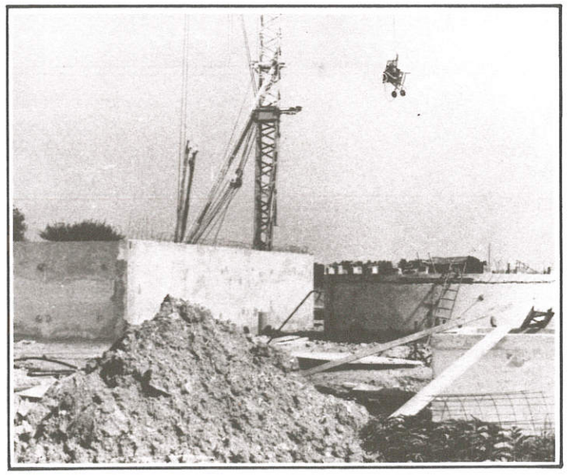

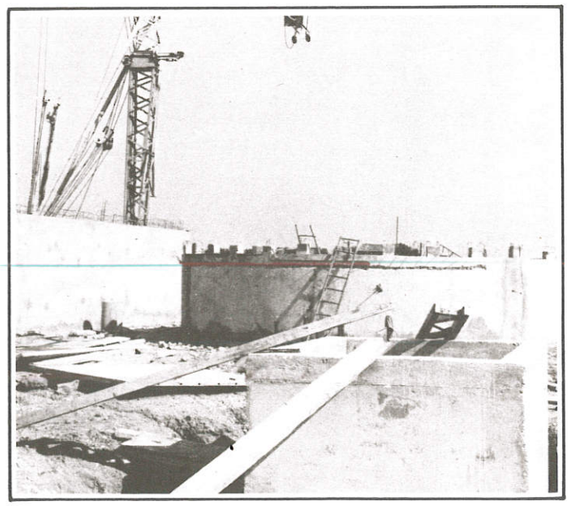

STATION D'ÉPURATION

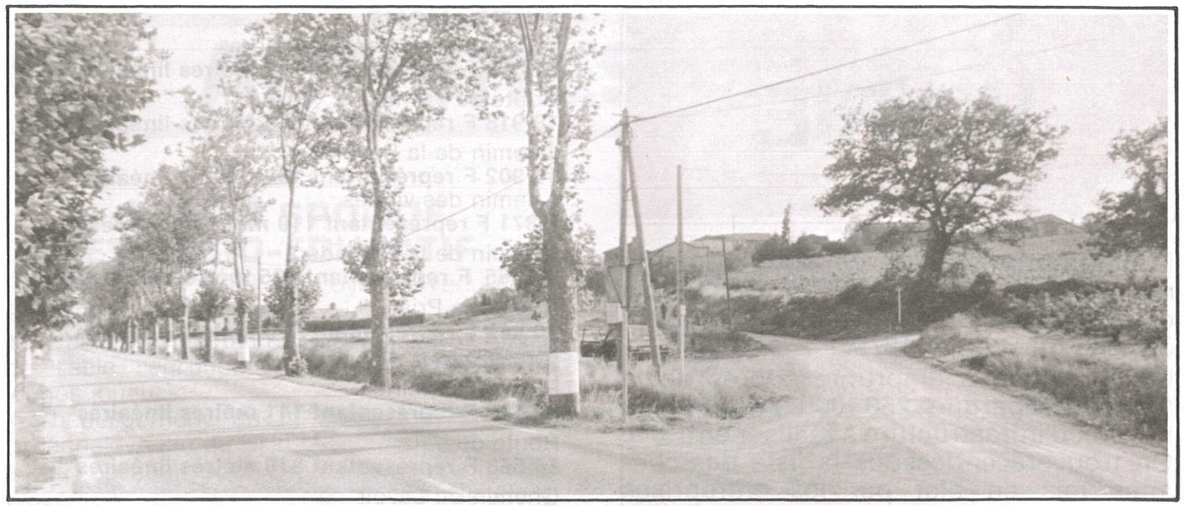

Chemin de la Davalade.

Voirie - La route de Valz.

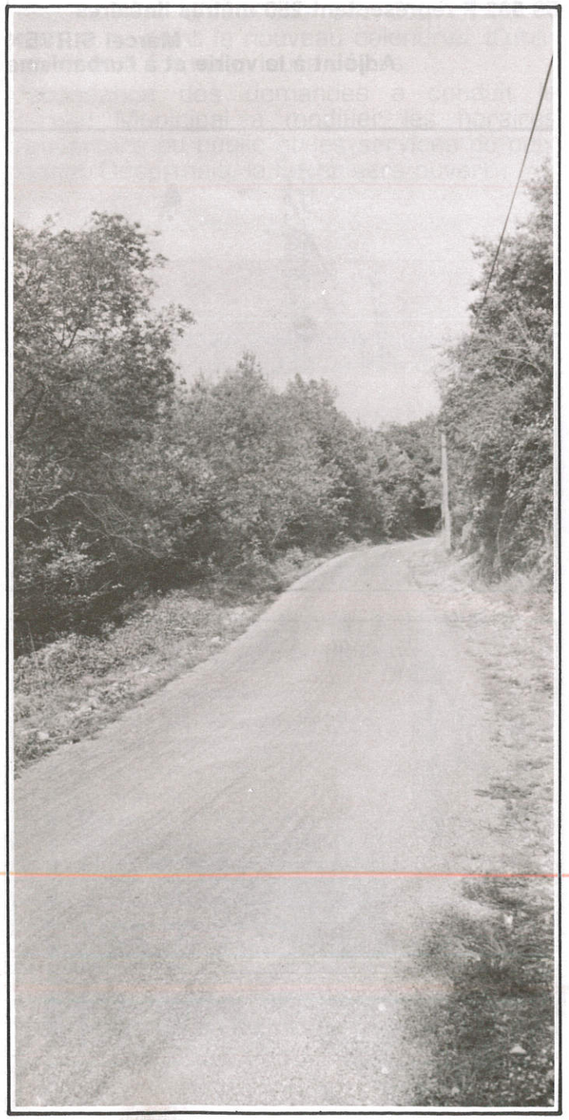

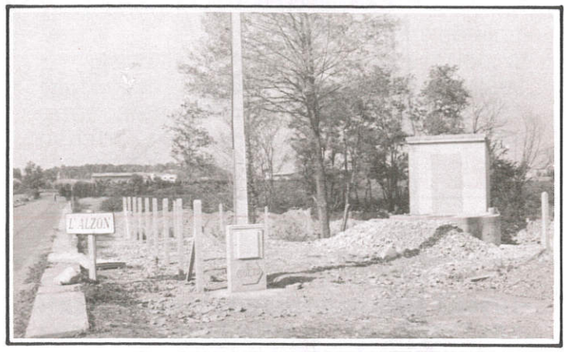

Assainissement - Station de relevage

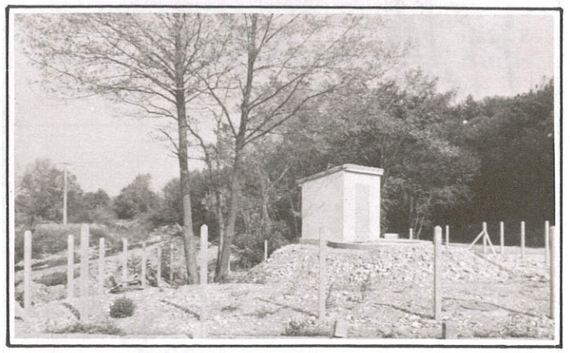

Station d'épuration.

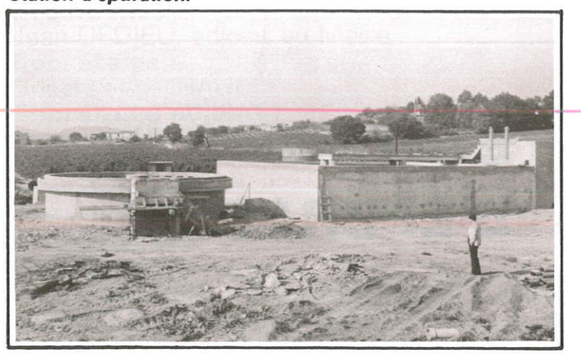

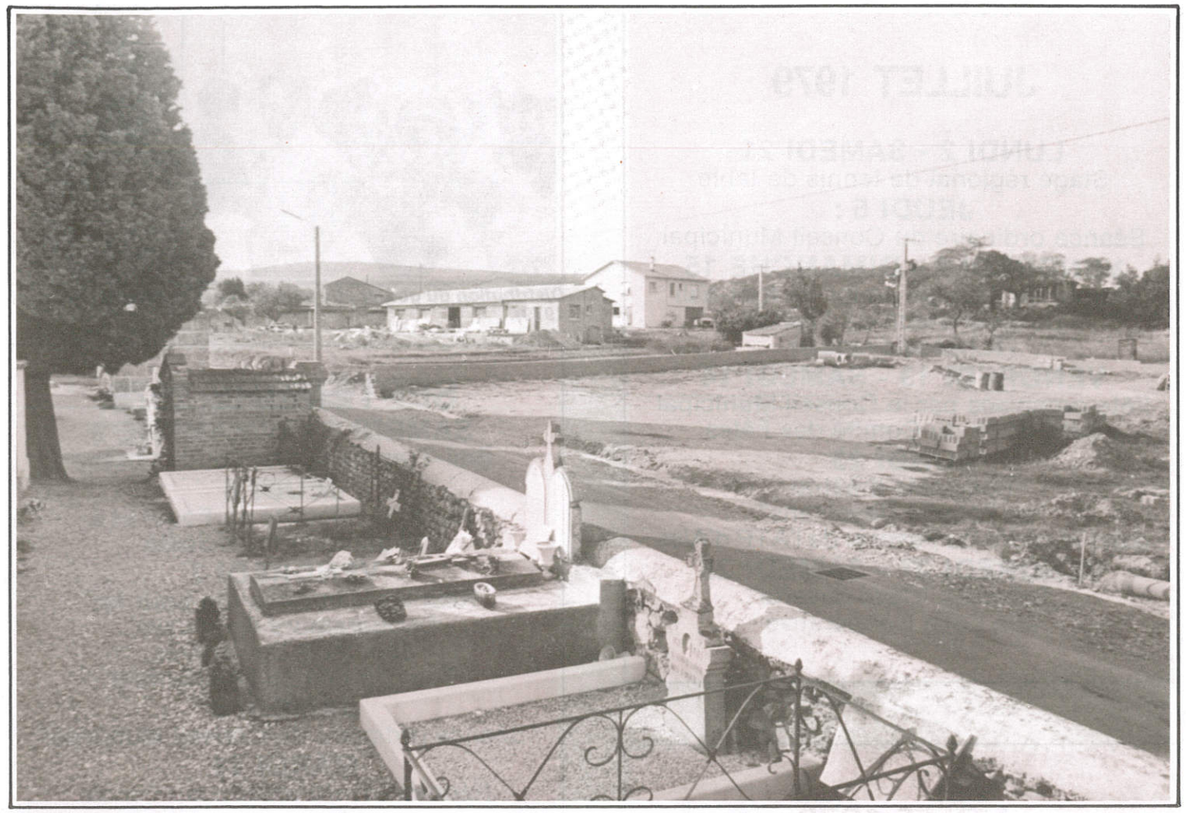

Travaux d'agrandissement du cimetière.

Travaux d'agrandissement du cimetière.

Travaux d'agrandissement du cimetière.

Nouveau parking du cimetière.

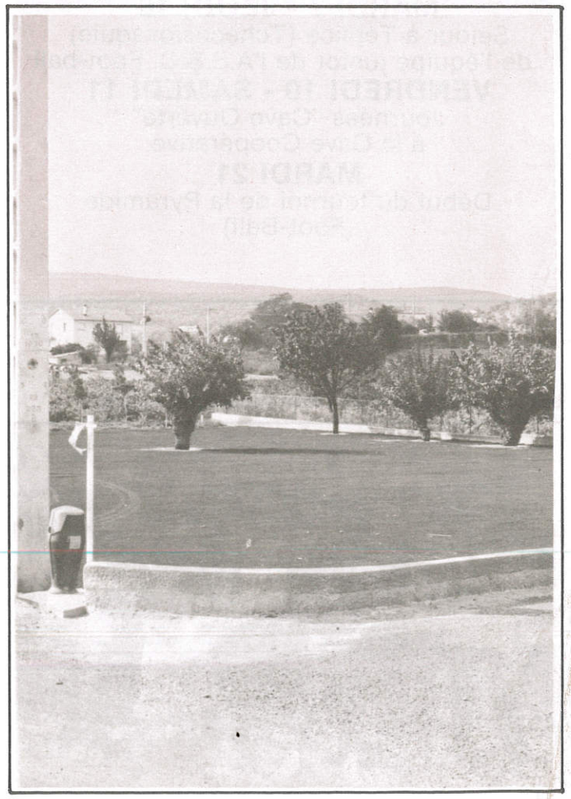

JUILLET 1979

LUNDI 2 - SAMEDI 21
Stage régional de tennis de table

JEUDI 5 :
Séance ordinaire du Conseil Municipal

VENDREDI 6 - DIMANCHE 15
Séjour de l'équipe junior de foot-ball du Sklo Union de Teplice (Tchécoslovaquie)

VENDREDI 13 - SAMEDI 14
Fête organisée par le Conseil Municipal avec l'aide du Comité des Fêtes

LUNDI 23
Spectacle théâtral "La Famille Deschiens" dans le cadre du Festival de l'ATP d'Alès

VENDREDI 27 - SAMEDI 28
Journées "Cave ouverte" à la Cave Coopérative

AOUT 1979

DIMANCHE 5
Grand prix cycliste de Montèze organisé par l'A.S.S.C.

MARDI 7 - JEUDI 16
Séjour à Téplice (Tchécoslovaquie) de l'équipe junior de l'A.S.S.C. Foot-ball

VENDREDI 10 - SAMEDI 11
Journées "Cave Ouverte" à la Cave Coopérative

MARDI 21
Début du tournoi de la Pyramide (Foot-Ball)

Les vainqueurs du Grand Prix Cycliste du 14 juillet.

Distribution du goûter aux enfants de la commune (14 juillet 1979).

SEPTEMBRE 1979

SAMEDI 1 - DIMANCHE 2
Ball-Trap de la Société de chasse

JEUDI 6
Visite de Sécurité au Foyer et à la garderie municipale

VENDREDI 7
Réunion d'information pour les Coopérateurs de la cave.
Spectacle de variétés "Tour de France en chantant"

SAMEDI 8
Séance ordinaire du Conseil Municipal

MARDI 11
Réunion d'information sur l'école de musique

MERCREDI 12
Finale du tournoi de la Pyramide (Foot-Ball)

MERCREDI 26
Réunion au sujet des projets de Rocades

VENDREDI 28
Réunion avec Mr CHEVALIER, Directeur du Théâtre d'ALES

OCTOBRE 1979

MERCREDI 3
Remise de la Croix de Chevalier du Mérite Agricole à Fernand BALEZ, Maire, Conseiller Général

VENDREDI 5
Assemblée Générale de l'APE Cornec

SAMEDI 6
Séance ordinaire du Conseil Municipal

MERCREDI 10
Conférence de Presse sur l'École Municipale de Musique

VENDREDI 12
Réunion au sujet du POS

SAMEDI 14
1er Tour du Championnat du Gard de Tennis de Table
Goûter offert aux personnes âgées

OFFSET AVENIR - Nimes 67.00.22